



Pour la Cité humaine Les Droits du piéton

7, rue Major Martin
69001 LYON

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

PROJET ADOPTÉ BOULEVARD DE LA CROIX-ROUSSE : RÉFLEXIONS DE NOTRE ASSOCIATION

LYON, le 16 juillet 2025

A l'attention de monsieur Bruno BERNARD
Président de la Métropole

Monsieur le Président,

La toute petite rubrique parue en page 14 du magazine MET' N°55 sur la requalification prochaine du boulevard de la Croix-Rousse a attiré toute notre attention. Et ce même si cette rubrique est très générale, en tout cas bien moins développée que l'article de presse paru dans Le Progrès du 26 mai dernier.

Aussi, notre Association vous écrit ce jour pour exprimer son opinion quant à l'adoption de ce projet qui verra le jour lors de la prochaine mandature. Une opinion sur une voie urbaine dont notre Association a toujours dit, affirmé et même proclamé dans ses courriers, bulletins d'activités, réunions publiques que le boulevard de la Croix-Rousse pourrait être une des plus belles, sinon la plus belle promenade piétonne ombragée de toute la ville de Lyon.

1/ GRANDES SATISFACTIONS

Notre Association ne peut qu'être satisfaite de la décision de rénover totalement les trottoirs dont le sol date – pour certains – de plusieurs dizaines d'années. Ceci va nettement améliorer le confort de marche des piétons.

Grande satisfaction aussi pour la replantation de plus de 150 nouveaux arbres qui, nous l'espérons, vont « encadrer » le cheminement des piétons. Fraîcheur, ombre et environnement : très bien.

2/ GRANDES DÉCEPTIONS

Dans notre contribution adressée aux Elus le 17 décembre 2022, nous l'avons clairement dit : nous sommes grandement déçus que ce projet de réaménagement du boulevard de la Croix-Rousse ne concernera que la portion centrale comprise entre la rue de la Tourette et la rue des Pierres Plantées, soit une distance de 680 mètres seulement.

Exit la requalification tant attendue par les piétons de la partie descendant vers le cours Général Giraud où il existe, notamment côté 1er arrondissement, un gigantesque parking à ciel ouvert, totalement « légalisé » sur trottoir 24h/24 ! Une véritable honte !

Autre grande déception et même stupéfaction : la création de bandes cyclables. Et donc le choix du scénario 1.

Dans notre contribution du 17-12-2022, puis dans notre deuxième contribution du 15 avril 2024, nous avons clairement choisi le scénario 2 qui prévoyait la création d'une piste cyclable bidirectionnelle.

Donc, déception car tout le monde – donc y compris tous les Elus – sait très bien que les bandes cyclables servent de stationnement provisoire aux automobilistes et surtout aux livreurs ! Que beaucoup de cyclistes refusent de les emprunter par peur d'être projetés à terre si un automobiliste ouvre sa portière sans regarder dans son rétroviseur.

Mais aussi stupéfaction quand on sait, quand on voit que le vice-président Fabien BAGNON crée les Voies Lyonnaises – qui sont des pistes cyclables – à une échelle et à un rythme industriels alors qu'ici ce sont des bandes cyclables que nous rejetons qui ont été choisies. Incompréhensible.

3/ GRANDE INCONNUE, GRANDE INQUIÉTUDE

Cela concerne ce que nous ne savons pas.

En effet, qu'est-il prévu concrètement pour empêcher le stationnement automobile après le départ des commerçants du marché sur les trottoirs qui seront rénovés ?

Notre Association avait écrit à l'adjoint Valentin LUNGENSTRASS pour exprimer notre très grande satisfaction quant à l'arrêté municipal qui était entré en vigueur le 20 mars 2021. Un arrêté qui a concerné l'interdiction de stationner sur les trottoirs du boulevard de la Croix-Rousse :

- sur la totalité du trottoir côté 4ème arrondissement

- sur le trottoir allant du Gros Caillou jusqu'à la rue de la Tourette côté 1er arrondissement.

Nous demandions avec force depuis des années et des années la fin de la tolérance inadmissible et même scandaleuse de stationner sur les trottoirs mise en place par Jean-Louis TOURAINÉ en 2004 quand il était premier adjoint du maire Gérard COLLOMB !!

Or, il faut le reconnaître : le stationnement automobile – devenu illégal depuis l'arrêté municipal de mars 2021 – n'a pas disparu pour autant : il est plus ou moins important en journée, assez important en soirée et la nuit.

Comme il n'est pas envisageable – du moins nous l'espérons vivement – lors de la requalification du boulevard de la Croix-Rousse de conserver les chaînes avec cadenas-pompier qui sont une véritable entrave au cheminement des piétons, qu'est-il donc prévu matériellement pour transformer les trottoirs rénovés en très belle promenade piétonne ombragée après la fin du nettoyage du marché par les Services concernés ?

Nous ne le savons pas : c'est donc une grande inconnue. Et aussi une grande inquiétude.

Je vous adresse, Monsieur le Président de la Métropole, mes très sincères et réelles salutations.

Pierre RAUZADA
Président

Copie pour information :

- M. Fabien BAGNON, vice-président métropolitain
- M. Valentin LUNGENSTRASS, adjoint au Maire de Lyon
- Mme Yasmine BOUAGGA, maire du 1er Adt
- M. Rémi ZINCK, maire du 4e Adt
- M. Jean-Christian MORIN, adjoint Mairie 1er Adt
- Mme Elodie TRIAS, première adjointe Mairie 4e Adt
- Le Progrès
- La Tribune de Lyon